

LE BON FRANÇAIS *Les sens multiples du mot « altération »*

La soif et la retouche

Par Pierre F. de RAVEL
D'ESCLAPON

Lors d'un récent déjeuner à la campagne, notre amie Christine, parlant de la robe dont elle venait de faire l'emplette, remarquait qu'elle devait y faire faire des « altérations » par sa couturière. Entendant cela, Megaera, une de nos invitées, qui par ailleurs se targue de la précision de son langage, déclare à la cantonade que le mot « altération » est un anglicisme qui n'existe pas en français. Notre ami américain, Prester John, ardent francophile, exprime son étonnement, vu l'évidente racine latine du mot et Hans, affectueusement appelé Clever Hans quand il sort de sa tour d'ivoire académique où il enseigne l'allemand, déclare la question intéressante. Comme une excellente tarte aux fraises arrive, je déclare que la recherche de la lumière attendra. Dès le dessert terminé, c'est la course à la connaissance. Quel en fut le résultat ? S'il est vrai que notre amie Christine fut prise en flagrant délit d'anglicisme — le mot juste étant la « retouche » — Megaera avait-elle pour autant raison ? Eh bien non ! En français, selon le *Petit Larousse*, le nom « altération » existe et signifie « action d'altérer, de changer la nature de quelque chose ou l'état d'une situation ». Il signifie aussi bémoliser ou diéser une note de musique. Selon le *Trésor de la Langue Française*, le nom « altération », outre les deux sens relevés du *Petit Larousse*, ajoute plusieurs sens :

- (a) celui, usuel, de « modification immédiatement perceptible des traits de la voix d'une personne sous l'effet d'une émotion vive »;
 - (b) « dégradation par rapport à l'état initial ou normal d'une chose, ou aspect de l'être humain »;
 - (c) « contrefaçon/falsification, imitation frauduleuse ». C'est dans ce sens que, par exemple, le *Code Civil* condamne « toute altération, tout faux dans les actes de l'état civil », que Paul Bourget écrit dans *Le sens de la mort*, 1915, p. 94 : « Lui, que j'avais toujours connu si sévère pour les moindres altérations de la vérité, je le surpris à mentir... », ou que l'armée classe l'altération de consigne comme délit passible de 6 mois de prison; et
 - (d) le sens rare de « soif insatiable, souvent causée par la fièvre », qui apparaît dans *Pantagruel* de Rabelais en 1532, lorsqu'il déclare pitoyable « le travail des humains pour se garantir de ceste mortifique altération » utilisant le mot dans le sens de « soif insatiable ».
- Ainsi, parmi les divers sens du mot « altération », nous relevons que seuls deux d'entre eux, « changer l'état d'une situation » et modifier une note de musique, n'ont pas de connotation péjorative.
- Par contre, le verbe « altérer » dans son sens premier emprunté au bas latin « alterare » = « changer, rendre autre », spécialement « changer en mal » a une connotation péjorative dès son apparition en français vers 1317. Celle-ci est aujourd'hui, ainsi que le note le *Petit Larousse*, l'acception

principale du verbe « altérer ». Outre celle-ci, le *Petit Larousse* ajoute l'acception musicale précitée et l'acception littéraire de « donner soif » (a contrario, « désaltérer » signifie « apaiser sa soif »). Le moyen français (1340-1611) utilise le verbe « altérer » dans sens de « changer par assaisonnement », « d'émouvoir, d'exciter » et donne même une forme pronominale au verbe « s'altérer contre », signifiant « se brouiller avec ». Dès le XIV^e siècle, l'adjectif « altéré » prend le sens de « qui a perdu la raison » (cf. *Robert, Dictionnaire étymologique de la langue française*) puis au XVI^e siècle, celui de « agité, très ému, troublé » ou encore « affaibli par la maladie ».

Les huit éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694-1932) donnent comme sens usuel celui de « dénaturer, changer en mal » et ajoutent quelques sens figurés : « altérer l'amitié » = causer un refroidissement dans l'amitié ou encore « on dit d'un homme cruel qui se plaît à répandre le sang qu'il est altéré de sang ». Il donne également le sens de « donner soif » au verbe « altérer ». Ce dernier sens a une filiation obscure : aucun des ouvrages de référence en étymologie ne peut établir le lien définitif entre les divers sens du verbe « altérer », qui tournent tous autour de la notion de changement, et l'idée de soif. Selon le *Robert* précité, il s'agirait de la survivance d'un sens du latin médiéval : « éprouver un changement par suite de la soif ». Cette explication semble peu convaincante.

L'anglais a emprunté « alteration » et

« alter » au moyen français sans, cependant, reprendre la connotation péjorative du mot français.

En anglais, dès l'apparition à la fin du XIV^e siècle du verbe « alter » et du nom « alteration », le sens de « changement » sans connotation positive ou négative est retenu. En anglais moderne, les acceptions américaines et britanniques divergent. Selon l'*Oxford English Dictionary* (« OED »), le sens principal de « alter » est « to make (a thing) otherwise or different, without changing the thing itself », et celui de « alteration » est « a change in the character or appearance of anything, viewed as a fact; an altered or changed condition ». Notons que selon l'*OED*, l'acception musicale encore utilisée en français, est considérée comme désuète en anglais moderne.

Selon John, l'anglais pratiqué aux États-Unis, citant l'*American Heritage Dictionary*, a bien entendu le sens de « to change or make different » que l'*OED* considère comme le plus usuel, mais y ajoute les acceptions aussi usuelles de « retoucher » un vêtement, et de « castration ou d'ablation des ovaires, d'un chien ou d'un chat », évidemment un changement qui rend différent ! Pour John, la connotation péjorative de la plupart des sens du nom et du verbe en français est une découverte, avouant bien simplement ne s'en être jamais rendu compte.

Le tronc commun en anglais et en français, le substantif « alterare » bas latin vient lui-même du latin « alter » signifiant « autre » ou « autrui ». Le mot latin a pour racine l'indo-européen « al » = « au-delà ». La racine « al » se retrouve en grec dans le mot « allos », d'où les dérivés : allogène, allopathie, allégorie, synallagmatique, parallèle ou parallaxe. En latin, elle a donné « alius » et « ultra » avec les dé-

rivés : alias, alien en anglais (l'étranger étant par définition une personne autre), altercation, altruisme, alibi (alius = autre + ibi = ailleurs), adullérer (changer en quelque chose d'autre avec une connotation péjorative), ultérieur, ultimatum.

Hans apporte sa pierre à l'édifice linguistique que nous construisons et nous informe que la racine « al » se trouve aussi dans les langues germaniques : le germanique l'a reprise sous la forme « aljaz » = « autre » et, par le biais du germanique de l'Ouest ou ostique, l'a transmise au vieil anglais où elle a donné le mot « else » = « autre ». Hans nous fait remarquer que c'est par la forme germanique de la racine indo-européenne que l'on retrouve l'origine du mot « Alsace » : en ancien haut allemand, aussi un dérivé de l'ostique, « Ali-sazzo », signifiait les habitants de l'autre côté du Rhin, venant de « alja ou ali » = « autre », et de « sazo » = « siège » (donc résidence) origine du mot « Sitz » an allemand moderne.

La comparaison des sens des mots provenant de la même racine indo-européenne permet de tirer quelques conclusions sur les différences de vision du monde des peuples à diverses époques : pour le bas latin et ceux qui le parlaient, le changement, la transformation en autre chose n'était pas souhaitable, sans doute perçue comme remise en cause de l'ordre établi, d'où la connotation péjorative que prend « alterare » et ses descendants en français. Pour les Anglais et les Germains, fidèles en cela au sens latin classique, le mot ne fait que décrire l'action sans lui imputer de connotation négative ou positive, traduisant une vision du monde dans laquelle le changement n'est pas envisagé avec suspicion, ni négatif ni positif.